

Réunion du 20 mai 2025

Le vingt mai deux mille vingt-cinq, à vingt heures et sept minutes, le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LETIEVANT Pierre.

Date de convocation du Conseil : le douze mai deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice : 8

**Présents :** Madame Bernadette TRANCHAND, Messieurs Mickael BLACHON, Frédéric DELOLME, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Christophe PONCET, Serge THIVILLON.

**Absents :** Danielle RANGER, pouvoir à Mickael BLACHON.

**Secrétaire de séance :** Mickaël BLACHON

**Délibération n°1 : (2025-023) : Indemnités pour le gardiennage des églises communales :**

Considérant les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011, de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5% ;

Considérant la dernière circulaire de la Préfecture datant du 17 octobre 2023 fixant désormais le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales à 499.75€, prenant en compte la nouvelle revalorisation de 1,5% du point d'indice ;

Considérant le courrier électronique de la préfecture en date du 17 mars 2025 confirmant que le point d'indice n'a pas évolué depuis le 1er juillet 2023, les montants relatifs aux indemnités pour le gardiennage des églises communales demeurent inchangés depuis la circulaire du 17 octobre 2023.

Il est proposé de verser une indemnité de gardiennage pour l'année 2025 de : 499.75 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Décide :**

- **de mandater 499.75 € au titre de l'année 2025.**

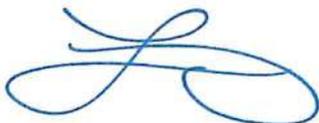
Pour copie certifiée conforme

À Tarentaise, le 20/05/2025

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 26/05/2025

et affichage en mairie le même jour

**Pierre LETIEVANT,**  
Maire



**Mickaël BLACHON,**  
Secrétaire de séance

